

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 15 décembre2014**

Conseillers
élus :
15

Conseillers
présents :
14

Absents
excusés :
1

Absents
excusés
avec
procuration :
0

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le seize décembre deux mil quatorze, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe
GROSHENS Stéphan
KRETZ Claude
ADAM Denis
BOURGEOIS Patricia
KRETZ Patrice
KRETZ Patrick

HATSCH André
HAUG Cédric
SCHIEBER Denis
UTTER Sylvie
HERMANN Gilles
DUTTER Jean-Philippe
BERTSCH Jacquy

Membres absents excusés :
GRAYER Guillaume

Le Maire accueille les conseillers municipaux puis passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du 24 novembre 2014
2. Présentation des propositions concernant la location des parcelles communales
3. Revalorisation du fermage des terres communales
4. Demande de dépréciation du fermage de parcelles communales par le GAEC Waldmeister
5. Mise en place de plaques toponymiques et signalétique bilingue aux entrées du village
6. Transformation du classement du chemin rurale Judenweg en voie communale
7. Choix et priorisation des futurs chantiers de voirie qui pourront être pris en charge par la COCOBEN
8. Validation de l'emplacement des panneaux d'agglomération aux différentes entrées
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV de la séance du 24 novembre 2014

Après délibération, le conseil municipal

désigne à l'unanimité

M. GROSHENS Stephan en qualité de secrétaire de séance.

“Mr HATSCH a émis quelques réserves concernant les décisions modificatives 2 et 3 et souhaiterait quelques précisions de la part du Comptable du trésor pour une meilleure lisibilité

Mme BOURGEOIS demande des vérifications complémentaires concernant les critères de rémunération de l'Agent recenseur

Il a été décidé que tout courrier électronique envoyé par la mairie aux conseillers devra faire l'objet d'un accusé de réception.

Après ces observations, le procès-verbal de la séance du 24 Novembre 2014 est soumis au

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014

Le conseil, après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité des membres présents,

10 voix pour, 4 abstentions (Patricia Bourgeois - Jacquy Bertsch
– Jean Philippe Dutter - André Hatsch)

2. Présentation des propositions concernant la location des parcelles communales

M. le Maire donne la parole à M. Kretz Claude rapporteur du groupe de travail sur le découpage et le mode d'attribution des parcelles communales.

M. Kretz Claude présente aux membres du conseil municipal deux propositions émises par le groupe de travail.

.proposition A : 10 lots à répartir : 7 DJA (jeunes agriculteurs)
2 agriculteurs en bi-activités
1 association (Equidé Passion de Witternheim)

.proposition B : 7 lots à répartir : 7 DJA (jeunes agriculteurs)

Dans un souci d'objectivité, les conseillers agriculteurs ne prennent pas part au choix final et se retirent de la salle du conseil.

(M. Kretz Claude - M. Adam Denis - M. Kretz Patrick - M. Hermann Gilles)

Membres restant dans la salle du conseil : 10

Concernant la répartition des terrains communaux, il est rappelé qu'il est indispensable de veiller à la stricte application des lois et règlements en la matière, en respectant les ordres de priorité tout en tenant compte des souhaits des différents exploitants (L 411-5 du Code rural) et qu'un contrat type de bail à ferme semble être prescrit par l'Arrêté Préfectoral du 9 Octobre 2013

M le Maire propose aux Conseillers de se prononcer sur l'intégration de l'Association Equidé Passion dans le partage des terres.

Après étude des documents en possession de la mairie, il s'avère que cette association n'est pas encore constituée et, n'a de ce fait pas d'existence légale et au vu du courrier adressé à la mairie aucune justification n'a été fournie.

Après délibération le conseil municipal rejette la demande de terrain de cette association.

Pour le rejet : 7 voix

Abstention : 1 voix (M Dutter Jean-Philippe)

Contre le rejet : 2 voix (M Schieber Denis, M HAUG Cédric)

Sur proposition de Mr le Maire et après délibération,
Les Conseillers Municipaux décident :

D'attribuer 9 lots équitables et ceci dans un ordre de priorité qui se réfèrera à la législation en vigueur, sans pour autant exclure les agriculteurs en bi-activités.

Les lots seront d'abord concédés après tirage au sort aux 7 DJA et ensuite aux deux agriculteurs en bi-activités.

Approuve à l'unanimité,
10 voix pour

Le point 2 de l'ordre du jour étant délibéré, il est demandé aux conseillers agriculteurs de réintégrer la séance du conseil municipal.

Seul encore présent M. Kretz Claude qui réintègre la séance.

Membres présents dans la salle du conseil : 11

3. Revalorisation du fermage des terres communales

Pour mémoire :

Les prix de fermage évoluent annuellement en fonction de l'indice National .Pour l'année 2014-2015 + 1,52% (2,63% pour la période du 1/10/2013 au 30/9/2014)

Rappel que par délibération du 26 Novembre 2013 le prix des fermages avaient été établis comme suit :

Prés : 1,36 €/ ares

Terres : 1,72 €/ ares

Taxes : 0,67 €/ ares (susceptibles d'évoluer en fonction des frais réels.)

M le Maire propose la revalorisation du prix du fermage des terrains communaux en se référant à l'indice national à partir du 1er Octobre 2014 :

Terres : 1.72 € + 1.52%

Prés : 1.36 € + 1.52%

et de maintenir les taxes annexes à 0,67 € l'are

Approuvé à l'unanimité : 11 voix pour
11voix pour, 1 abstention (M. ADAM Denis)

4. Demande de dépréciation du fermage de parcelles communales par le GAEC Waldmeister

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier demandant une dépréciation du prix du fermage d'une parcelle suite à la non-récolte de foin en 2014 pour cause d'inondation émanant du **GAEC Waldmeister** est arrivé à la mairie.

Se référant aux dispositions du bail en cours, Mr HATSCH a rappelé qu'il appartient aux locataires (de même qu'aux propriétaires riverains) d'effectuer les travaux d'entretien qui relèvent de leur compétence et palier ainsi grandement aux inconvénients signalés.

Il est néanmoins indispensable pour cette parcelle, de même que pour d'autres, à court terme, de résoudre un problème d'écoulement des eaux dans les fossés et rivière.

Le conseil municipal ne valide pas la demande de dépréciation

Abstention : 0 voix

Contre : 11 voix

Pour 0

5. Mise en place de plaques toponymiques et signalétique bilingue aux entrées du village

M. le Maire donne la parole à M. Groshens Stéphan qui explique aux membres du conseil municipal que pour multiplier les initiatives pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine linguistique régional, la Région Alsace a décidé d'apporter son soutien à la mise en place de plaques bilingues aux entrées de villages et des rues.

La région subventionne ces opérations à hauteur de 70% du coût hors taxes de la facture.

Un devis a été demandé pour la pose de plaques bilingues « **WETTRA** »aux cinq entrées de Witternheim et ceci pour un coût subventions déduites de : 517 € TTC à la charge de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité la réalisation et le coût des travaux
9 voix pour,
2 voix contre (Mme Utter Sylvie – M Dutter Jean Philippe)

6. Transformation du classement du chemin rurale Judenweg en voie communale

Après vérifications il s'avère que le « Judenweg » a déjà été classé voie Communale par délibération en date du 22 Novembre 2010.

Aucune nouvelle délibération n'est donc nécessaire.

7. Choix et priorisation des futurs chantiers de voirie qui pourront être pris en charge par la COCOBEN

Dans un souci d'objectivité, M. Hatsch André ne veut pas prendre part au choix final ni aux décisions concernant le « judenweg ». Il se retire de la salle du conseil.

Membres restant dans la salle du conseil : 10

Abordant l'ordre du jour, M. Groshens a remis et a commenté aux membres présents l'état de l'enveloppe financière de la COCOBEN concernant la commune de Witternheim ainsi que l'état récapitulatif avec les montants des devis de trois entreprises (ETM-VOGEL-COLAS) concernant les futurs chantiers qui pourraient être décidés dans le cadre de l'amélioration de la sécurité en matière circulation à Witternheim.

1° - Route de Neunkirch : (Entrée EST)

Travaux concernant l'accès à la piste cyclable depuis le village.

Suite à la mise en place des écluses, l'accès à cette voie obligatoire pour les cyclistes peut présenter un danger. Angle, très fermé, obligeant les cyclistes à passer trop près du trottoir (parcours sinueux et étroit)

Travaux préconisés :

- abaissement du trottoir situé près de la chicane
- ouverture de l'angle de départ de la piste avec réfection des pavés et pose de stabilisé bitumineux
- dépose et repose du mât et du panneau avec fourreau

Approuve à l'unanimité :10 voix pour

2° Voie communale dit » Judenweg « :

Travaux concernant la chaussé ainsi que les abords.

Suite à la réclamation des riverains du Lotissement de la Rue des Faisans (émission de poussière) et l'état déplorable de cette voie (ornières dangereuses), il est prévu de faire des travaux sur la bande de roulement ainsi que sur les abords pour résoudre les problèmes (l'entretien des voies communales étant de la responsabilité de la commune) et de la Comcom.

Travaux préconisés :

- décaissement de la bande de roulement et pose de fond de forme avec finition par un revêtement Bicouche bitumineux
- pose de matériaux terre pierre pour stabiliser les abords avec engazonnement permettant de les rendre carrossables, perméables et esthétiques.

Approuve à la majorité,
9 voix pour,
1 abstention (M Bertsch Jacquy)

3° Rue de Bindernheim .

Aménagement d'un passage pour piétons.

Sécuriser la traversée de la Rue de Bindernheim au niveau de la Rue des Champs en vu d'améliorer la sécurité pour le passage des piétons et des cyclistes. Passage très souvent emprunté pour l'accès au périscolaire depuis le lotissement des Vergers.

Travaux préconisés :

- dépose et repose des bordures permettant l'abaissement
- reprofilage du trottoir
- pose de béton bitumineux
- marquage en peinture résine avec pose d'une bande pododactile

Approuve à l'unanimité :10 voix pour

4° Rue de Hilsenheim .

Canaliser la circulation pour les voitures venant de Hilsenheim pour faciliter le croisement en matérialisant le centre de la chaussée et faciliter l'entrée dans le lotissement des Vergers.

Travaux préconisés :

- pose d'un marquage discontinu en résine au centre de la chaussée

Approuve à l'unanimité : 10 voix pour

Montant total des opérations. (TTC)

ETM :	27 765,00 €
VOGEL :	14 806,02 €
COLAS :	20 646,17 €

Reste enveloppe au 24/10/2014 après déduction des dépenses de fonctionnement et d'investissement 2014

21 103,91€

Auxquels, il faut déduire 6 000,00 € pour les dépenses prévisionnelles d'électricité d'éclairage public de 2015.

Donc disponibilités dans l'enveloppe voirie pour 2015

21 103,91 € – 6 000,00 € = 15 103,91€

La majorité des membres de la Commission voirie ont opté pour le moins-disant. Donc pour l'entreprise VOGEL qui effectuerait les quatre chantiers pour un coût global de :

14 806,02 €

L'enveloppe permet de faire ces différents chantiers puisque le devis est inférieur aux 15 103,91€ disponibles :

Après étude des trois devis le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation des quatre chantiers de voirie sous maîtrise d'œuvre de la COM COM de BENFELD

Approuve à l'unanimité : 10 voix pour

Retour de M. Hatsch André dans la salle du conseil ;

Membres présents dans la salle du conseil : 11

8. Validation de l'emplacement des panneaux d'agglomération aux différentes entrées

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il va prendre un arrêté pour valider l'emplacement actuel des panneaux d'agglomération aux différentes d'entrée de village.

Le conseil prend acte.

8. Divers

. Une information est faite sur la demande de mise en location de l'appartement au rez-de-chaussée du presbytère.

. Mme Utter Sylvie informe le conseil qu'après renseignement pris auprès de la Communauté de Commune, Mme Spitz, responsable de la bibliothèque, peut, le cas échéant, remplacer Mme Schwoerer Tania bénévolement.

Le conseil prend acte.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 23h30.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe	GRAYER Guillaume ABSENT EXCUSE	HATSCH André
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie

